

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2163

15 septembre 2011

SOMMAIRE

Accessible Luxury Holdings 1 S.A.	103812	International Regency Artistic S.A.	103824
Achats Actions Benelux Investments S.A.	103812	PVM Invest Lux	103778
Actioil Distribution S.A.	103813	Pylissier S.A.	103778
Adepa Corporate and Trust s.à r.l.	103812	Q4Q Consulting s.à r.l.	103786
ADLG S.à r.l.	103812	Quattro S.à r.l.	103786
Agence Générale Hoffmann S.A.	103813	Raffaella	103787
Airedale Holdings S.à r.l.	103814	Real Estate Opportunity Holding S.à r.l.	103787
Almack S.A.	103814	RealNetworks International S.à r.l.	103787
Alucard Finance Holding S.A.	103815	R.S.K. Expertises S.à r.l.	103786
Alvis Fund Sicav-FIS	103815	Sabadell BS Select Fund of Hedge Funds SICAV (Luxembourg)	103787
Alysa Finance Holding S.A.-SPF	103815	Salaison Weffling et Cie S.à r.l.	103787
AmCo Immobilière Lux S.A.	103811	Sales-Lentz Participations	103788
AMEDIN S.A., société de gestion de patri- moine familial	103815	Sarafina S.à r.l.	103798
AMP Capital Investors (BAA Toggle Hold- co) S.à r.l.	103815	Scania Treasury Luxembourg	103798
AMP Capital Investors (CIF European In- frastructure No. 1) S.à r.l.	103816	SCC Holding S.A.	103799
AMP Capital Investors (European Infra- structure No. 3) S. à r.l.	103816	Screen Gems S.à r.l.	103798
AMP Capital Investors (FDF European In- frastructure No. 1) S.à r.l.	103816	SGL Ingénierie S.A. Luxembourg	103799
AMP Capital Investors (Luxembourg No. 3) S. à r.l.	103816	SHCO 20 S.à r.l.	103800
AMP Capital Investors (Luxembourg No. 4) S.à r.l.	103816	Shiva S.à r.l.	103800
AMP Capital Investors (Luxembourg) S.à r.l.	103816	Signum Luxembourg I S.A.	103798
ArcelorMittal Flat Carbon Europe S.A. .	103811	Silverton Properties S.à r.l.	103799
Athéna Luxembourg S.A.	103811	Société luxembourgeoise de révision S.à r.l.	103799
Atos Medical S.à r.l.	103811	SO.CO.Par S.A.	103800
Avolon Investments S.à r.l.	103812	Steffen Finance SA	103811
Boremo Finance S.A.	103817	Steffen Immo S.A.	103811
Hetman S.A.	103824	Steffen Production Differdange S.A.	103823
I.F.P.S. International Fall Protection Sys- tems s.à r.l.	103823	Steffen Salaisons S.A.	103823
		Timberland Holding Luxembourg Sarl ..	103778
		Valero Moselle Company S.à r.l.	103788
		WINPRO Energy Holdings S.à r.l.	103800

PVM Invest Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 91.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011103735/11.

(110118237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Pylissier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R.C.S. Luxembourg B 50.151.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103736/10.

(110118255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Timberland Holding Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.133.825,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 149.996.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Timberland Holding Luxembourg SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 3 December 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation deed.

THERE APPEARED:

The Timberland Company, a company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 200 Domain Drive, Stratham, New Hampshire 03885, United States of America (the Sole Shareholder),

here represented by Maître Tulay Sonmez, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Stratham, New Hampshire, United States of America, on December 21, 2009.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. The Sole Shareholder holds the five hundred (500) shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up, representing the entirety of the share capital of the Company.
- II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of forty-nine million one hundred and twenty-one thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 49,121,325) in order to bring the Company's share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to forty-nine million one hundred and thirty-three thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 49,133,825) by the issuance of one million nine hundred and sixty-four thousand eight hundred and fifty-three (1,964,853) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, having the same rights as the already existing shares.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment to article 5.1. of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1. above.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. The Meeting resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of forty-nine million one hundred and twenty-one thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 49,121,325) in order to bring the Company's share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to forty-nine million one hundred and thirty-three thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 49,133,825) by the issuance of one million nine hundred and sixty-four thousand eight hundred and fifty-three (1,964,853) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, having the same rights as the already existing shares.

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon,

1) The Timberland Company, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one million one hundred and thirty thousand nine hundred and seventy-two (1,130,972) new shares and to have them fully paid up at the price of twenty-eight million two hundred and seventy-four thousand three hundred and ten euro (EUR 28,274,310), of which (i) twenty-eight million two hundred and seventy-four thousand three hundred euro (EUR 28,274,300) shall be allocated to the nominal corporate capital account of the Company, and (ii) the balance, i.e. ten euro (EUR 10) to the share premium account of the Company, by way of a contribution in kind consisting of two hundred and fifty-one point fifty-four (251.54) shares (the Timberland Company Shares) it holds in the share capital of The Recreational Footwear Company, a company incorporated under the laws of The Cayman Islands, having its registered office at South Street, George Town, Grand Cayman, KY KY1-1104 (RFC), having an aggregate nominal value of twenty-eight million two hundred and seventy-four thousand three hundred and ten euro (EUR 28,274,310) and representing fifty-seven point fifty-six per cent (57.56%) of the share capital of RFC.

2) Timberland Asia LLC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 200 Domain Drive, Stratham, New Hampshire 03885, United States of America (Timberland Asia), here represented by Maître Tulay Sonmez, prenamed, by virtue of a power of attorney given in Stratham, New Hampshire, United States of America, on December 21, 2009, declares to subscribe to one hundred and forty-four thousand eight hundred and ten (144,810) new shares and to have them fully paid up at the price of three million six hundred and twenty thousand two hundred and fifty-one euro (EUR 3,620,251), of which (i) three million six hundred and twenty thousand two hundred and fifty euro (EUR 3,620,250) shall be allocated to the nominal corporate capital account of the Company, and (ii) the balance, i.e. one euro (EUR 1) to the share premium account of the Company, by way of a contribution in kind consisting of thirty-two point twenty (32.20) shares (the Timberland Asia Shares) it holds in the share capital of RFC, having an aggregate nominal value of three million six hundred and twenty thousand two hundred and fifty-one euro (EUR 3,620,251) and representing seven point thirty-seven per cent (7.37%) of the share capital of RFC.

3) Timberland Taiwan LLC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 200 Domain Drive, Stratham, New Hampshire 03885, United States of America (Timberland Taiwan), here represented by Maître Tulay Sonmez, prenamed, by virtue of a power of attorney given in Stratham, New Hampshire, United States of America, on December 21, 2009, declares to subscribe to eighty-six thousand four hundred and fifty-three (86,453) new shares and to have them fully paid up at the price of two million one hundred and sixty-one thousand three hundred and forty-four euro (EUR 2,161,344), of which (i) two million one hundred and sixty-one thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 2,161,325) shall be allocated to the nominal corporate capital account of the Company, and (ii) the balance, i.e. nineteen euro (EUR 19) to the share premium account of the Company, by way of a contribution in kind consisting of nineteen point twenty-two (19.22) shares (the Timberland Taiwan Shares) it holds in the share capital of RFC, having an aggregate nominal value of two million one hundred and sixty-one thousand three hundred and forty-four euro (EUR 2,161,344) and representing four point forty per cent (4.40%) of the share capital of RFC.

4) Timberland Europe, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 200 Domain Drive, Stratham, New Hampshire 03885, United States of America (Timberland Europe), here represented by Maître Tulay Sonmez, prenamed, by virtue of a power of attorney given in Stratham, New

Hampshire, United States of America, on December 21, 2009, declares to subscribe to five hundred and sixty-nine thousand twenty-two (569,022) new shares and to have them fully paid up at the price of fourteen million two hundred and twenty-five thousand five hundred and seventy-four euro (EUR 14,225,574), of which (i) fourteen million two hundred and twenty-five thousand five hundred and fifty euro (EUR 14,225,550) shall be allocated to the nominal corporate capital account of the Company, and (ii) the balance, i.e. twenty-four euro (EUR 24) to the share premium account of the Company, by way of a contribution in kind consisting of one hundred and twenty-six point fifty-five (126.55) shares (the Timberland Europe Shares) it holds in the share capital of RFC, having an aggregate nominal value of fourteen million two hundred and twenty-five thousand five hundred and seventy-four euro (EUR 14,225,574) and representing twenty-eight point ninety-six per cent (28.96%) of the share capital of RFC.

5) Timberland Netherlands, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 200 Domain Drive, Stratham, New Hampshire 03885, United States of America (Timberland Netherlands), here represented by Maître Tulay Sonmez, prenamed, by virtue of a power of attorney given in Stratham, New Hampshire, United States of America, on December 21, 2009, declares to subscribe to twenty-two thousand nine hundred and eighty-eight (22,988) new shares and to have them fully paid up at the price of five hundred and seventy-four thousand seven hundred and twenty-one euro (EUR 574,721), of which (i) five hundred and seventy-four thousand seven hundred euro (EUR 574,700) shall be allocated to the nominal corporate capital account of the Company, and (ii) the balance, i.e. twenty-one euro (EUR 21) to the share premium account of the Company, by way of a contribution in kind consisting of five point ten (5.10) shares (the Timberland Netherlands Shares) it holds in the share capital of RFC, having an aggregate nominal value of five hundred and seventy-four thousand seven hundred and twenty-one euro (EUR 574,721) and representing one point seventeen per cent (1.17%) of the share capital of RFC.

6) Timberland International, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 200 Domain Drive, Stratham, New Hampshire 03885, United States of America (Timberland International), here represented by Maître Tulay Sonmez, prenamed, by virtue of a power of attorney given in Stratham, New Hampshire, United States of America, on December 21, 2009, declares to subscribe to eight thousand eight hundred and forty-one (8,841) new shares and to have them fully paid up at the price of two hundred and twenty-one thousand forty-seven euro (EUR 221,047), of which (i) two hundred and twenty-one thousand twenty-five euro (EUR 221,025) shall be allocated to the nominal corporate capital account of the Company, and (ii) the balance, i.e. twenty-two euro (EUR 22) to the share premium account of the Company, by way of a contribution in kind consisting of one point ninety-six (1.96) shares (the Timberland International Shares) it holds in the share capital of RFC, having an aggregate nominal value of two hundred and twenty-one thousand forty-seven euro (EUR 221,047) and representing zero point forty-five per cent (0.45%) of the share capital of RFC.

7) Timberland SAS, a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 168, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, France (Timberland SAS), here represented by Maître Tulay Sonmez, prenamed, by virtue of a power of attorney given in The United Kingdom, on December 21, 2009, declares to subscribe to five hundred and eighty-nine (589) new shares and to have them fully paid up at the price of fourteen thousand seven hundred and thirty-six euro (EUR 14,736), of which (i) fourteen thousand seven hundred and twenty-five euro (EUR 14,725) shall be allocated to the nominal corporate capital account of the Company, and (ii) the balance, i.e. eleven euro (EUR 11) to the share premium account of the Company, by way of a contribution in kind consisting of zero point fifteen (0.15) shares (the Timberland SAS Shares) it holds in the share capital of RFC, having an aggregate nominal value of fourteen thousand seven hundred and thirty-six euro (EUR 14,736) and representing zero point zero three per cent (0.03%) of the share capital of RFC.

8) Timberland (UK) LTD, a company incorporated under the laws of England, having its registered office at Wexham Springs, Framewood Road, Wexham Slough, Berkshire, GB DL3 6PJ, United Kingdom (Timberland UK), here represented by Maître Tulay Sonmez, prenamed, by virtue of a power of attorney given in Stratham, New Hampshire, United States of America, on December 21, 2009, declares to subscribe to five hundred and eighty-nine (589) new shares and to have them fully paid up at the price of fourteen thousand seven hundred and thirty-six euro (EUR 14,736), of which (i) fourteen thousand seven hundred and twenty-five euro (EUR 14,725) shall be allocated to the nominal corporate capital account of the Company, and (ii) the balance, i.e. eleven euro (EUR 11) to the share premium account of the Company, by way of a contribution in kind consisting of zero point fifteen (0.15) shares (the Timberland UK Shares) it holds in the share capital of RFC, having an aggregate nominal value of fourteen thousand seven hundred and thirty-six euro (EUR 14,736) and representing zero point zero three per cent (0.03%) of the share capital of RFC.

9) Timberland España SL, a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Via Augusta 200, 2 Planta, Barcelona, ES 08021, Spain (Timberland España), here represented by Maître Tulay Sonmez, prenamed, by virtue of a power of attorney given in Stratham, New Hampshire, United States of America, on December 21, 2009, declares to subscribe to five hundred and eighty-nine (589) new shares and to have them fully paid up at the price of fourteen thousand seven hundred and thirty-six euro (EUR 14,736), of which (i) fourteen thousand seven hundred and twenty-five euro (EUR 14,725) shall be allocated to the nominal corporate capital account of the Company, and (ii) the balance, i.e. eleven euro (EUR 11) to the share premium account of the Company, by way of a contribution in kind consisting of zero point fifteen (0.15) shares (the Timberland España Shares) it holds in the share capital of RFC, having an aggregate nominal value of fourteen thousand seven hundred and thirty-six euro (EUR 14,736) and representing zero point zero three per cent (0.03%) of the share capital of RFC.

The Timberland Company, Timberland Asia, Timberland Taiwan, Timberland Europe, Timberland Netherlands, Timberland International, Timberland SAS, Timberland UK and Timberland España are hereafter collectively referred to as the Shareholders.

The Timberland Company Shares, the Timberland Asia Shares, the Timberland Taiwan Shares, the Timberland Europe Shares, the Timberland Netherlands Shares, the Timberland International Shares, the Timberland SAS Shares, the Timberland UK Shares and the Timberland España Shares are hereafter collectively referred to as the RFC Shares.

The contribution in kind of the RFC Shares to the Company in an aggregate amount of forty-nine million one hundred and twenty-one thousand four hundred and fifty-five euro (EUR 49,121,455) is to be allocated as follows:

(i) an amount of forty-nine million one hundred and twenty-one thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 49,121,325) to the share capital account of the Company; and

(ii) an amount of one hundred and thirty euro (EUR 130) to the share premium reserve account of the Company;

The proof of the ownership and the value of the RFC Shares has been produced to the undersigned notary through a management certificate issued by the management of RFC stating that:

1. The Timberland Company is the sole owner of the Timberland Company Shares, is solely entitled to the Timberland Company Shares and possesses the power to dispose of the Timberland Company Shares;

2. Timberland Asia is the sole owner of the Timberland Asia Shares, is solely entitled to the Timberland Asia Shares and possesses the power to dispose of the Timberland Asia Shares;

3. Timberland Taiwan is the sole owner of the Timberland Taiwan Shares, is solely entitled to the Timberland Taiwan Shares and possesses the power to dispose of the Timberland Taiwan Shares;

4. Timberland Europe is the sole owner of the Timberland Europe Shares, is solely entitled to the Timberland Europe Shares and possesses the power to dispose of the Timberland Europe Shares;

5. Timberland Netherlands is the sole owner of the Timberland Netherlands Shares, is solely entitled to the Timberland Netherlands Shares and possesses the power to dispose of the Timberland Netherlands Shares;

6. Timberland International is the sole owner of the Timberland International Shares, is solely entitled to the Timberland International Shares and possesses the power to dispose of the Timberland International Shares;

7. Timberland SAS is the sole owner of the Timberland SAS Shares, is solely entitled to the Timberland SAS Shares and possesses the power to dispose of the Timberland SAS Shares;

8. Timberland UK is the sole owner of the Timberland UK Shares, is solely entitled to the Timberland UK Shares and possesses the power to dispose of the Timberland UK Shares;

9. Timberland España is the sole owner of the Timberland España Shares, is solely entitled to the Timberland España Shares and possesses the power to dispose of the Timberland España Shares;

10. The RFC Shares are fully paid up;

11. None of the RFC Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no rights to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the RFC Shares are subject to any attachment;

12. There exist no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the RFC Shares be transferred to him/it;

13. The RFC Shares are freely transferable;

14. All formalities required in the Cayman Islands in relation to the contribution in kind of the RFC Shares to the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind; and

15. Based on general accepted accounting principles, the RFC Shares to be contributed to the Company are worth forty-nine million one hundred and twenty-one thousand four hundred and fifty-five euro (EUR 49,121,455) and since the date on which the valuation was made, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

Such certificate and a copy of the balance sheet of RFC, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further the capital increase, as follows:

- The Timberland Company	1,131,472 shares
- Timberland Asia LLC	144,810 shares
- Timberland Taiwan LLC	86,453 shares
- Timberland Europe, Inc.	569,022 shares
- Timberland Netherlands, Inc.	22,988 shares
- Timberland International, Inc.	8,841 shares
- Timberland SAS	589 shares
- Timberland (UK) LTD	589 shares
- Timberland España SL	589 shares
Total:	1,965,353 shares

Following the capital increase, the following resolutions are taken unanimously by the Shareholders:

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1. of the Articles, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5.1.** The share capital is set at forty-nine million one hundred and thirty-three thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 49,133,825), represented by one million nine hundred and sixty-five thousand three hundred and fifty-three (1,965,353) shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 7,000.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg. Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Timberland Holding Luxembourg SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, reçu en date du 3 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis l'acte de constitution.

A COMPARU:

The Timberland Company, une société constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 200 Domain Drive, Stratham, New Hampshire 03885, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Unique), représentée par Maître Tulay Sonmez, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Stratham, New Hampshire, Etats-Unis d'Amérique, le 21 décembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient les cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, représentant l'intégralité du capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante-neuf millions cent vingt-et-un mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 49.121.325) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à quarante-neuf millions cent trente-trois mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 49.133.825) par l'émission d'un million neuf cent soixante-quatre mille huit cent cinquante-trois (1.964.853) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

2. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée au point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

5. Divers.

III. L'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de quarante-neuf millions cent vingt-et-un mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 49.121.325) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à quarante-neuf millions cent trente-trois mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 49.133.825) par l'émission d'un million neuf cent soixante-quatre mille huit cent cinquante-trois (1.964.853) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription à et le paiement intégral de l'augmentation du capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

1) The Timberland Company, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million cent trente mille neuf cent soixante-douze (1.130.972) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement au prix de vingt-huit millions deux cent soixante-quatorze mille trois cent dix euros (EUR 28.274.310), dont (i) vingt-huit millions deux cent soixante-quatorze mille trois cents euros (EUR 28.274.300) seront affectés au compte capital social nominal de la Société, et (ii) le reste, soit dix euros (EUR 10) au compte de prime d'émission de la Société, par un apport en nature se composant de deux cent cinquante-un virgule cinquante-quatre (251,54) parts sociales (les Parts Sociales de Timberland Company) qu'elle détient dans le capital social de Recreational Footwear Company, une société constituée et organisée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à South Street, George Town, Grand Cayman, KY KY1-1104 (RFC), ayant une valeur totale de vingt-huit millions deux cent soixante-quatorze mille trois cent dix euros (EUR 28.274.310) et représentant cinquante-sept virgule cinquante-six pour cent (57,56%) du capital social de RFC.

2) Timberland Asia LLC, une société constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 200 Domain Drive, Stratham, New Hampshire 03885, Etats-Unis d'Amérique (Timberland Asia), représentée par Maître Tulay Sonmez, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Stratham, New Hampshire, Etats-Unis d'Amérique, le 21 décembre 2009, déclare souscrire à cent quarante-quatre mille huit cent dix (144.810) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement au prix de trois millions six cent vingt mille deux cent cinquante-et-un euros (EUR 3.620.251), dont (i) trois millions six cent vingt mille deux cent cinquante euros (EUR 3.620.250) seront affectés au compte capital social nominal de la Société, et (ii) le reste, soit un euro (EUR 1) au compte de prime d'émission de la Société, par un apport en nature se composant de trente-deux virgule vingt (32,20) parts sociales (les Parts Sociales de Timberland Asia) qu'elle détient dans le capital social de RFC, ayant une valeur totale de trois millions six cent vingt mille deux cent cinquante-et-un euros (EUR 3.620.251) et représentant sept virgule trente-sept pour cent (7,37%) du capital social de RFC.

3) Timberland Taiwan LLC, une société constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 200 Domain Drive, Stratham, New Hampshire 03885, Etats-Unis d'Amérique (Timberland Taiwan), représentée par Maître Tulay Sonmez, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Stratham, New Hampshire, Etats-Unis d'Amérique, le 21 décembre 2009, déclare souscrire à quatre-vingt-six mille quatre cent cinquante-trois (86.453) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement au prix de deux millions cent soixante-et-un mille trois cent quarante-quatre euros (EUR 2.161.344), dont (i) deux millions cent soixante-et-un mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 2.161.325) seront affectés au compte capital social nominal de la Société, et (ii) le reste, soit dix-neuf euros (EUR 19) au compte de prime d'émission de la Société, par un apport en nature se composant de dix-neuf virgule vingt-deux (19,22) parts sociales (les Parts Sociales de Timberland Taiwan) qu'elle détient dans le capital social de RFC, ayant une valeur totale de deux millions cent soixante-et-un mille trois cent quarante-quatre euros (EUR 2.161.344) et représentant quatre virgule quarante pour cent (4,40%) du capital social de RFC.

4) Timberland Europe, Inc., une société constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 200 Domain Drive, Stratham, New Hampshire 03885, Etats-Unis d'Amérique (Timberland Europe), représentée par Maître Tulay Sonmez, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Stratham, New Hampshire, Etats-Unis d'Amérique, le 21 décembre 2009, déclare souscrire à cinq cent soixante-neuf mille vingt-deux (569.022) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement au prix de quatorze millions deux cent vingt-cinq mille cinq cent soixante-quatorze euros (EUR 14.225.574), dont (i) quatorze millions deux cent vingt-cinq mille cinq cent cinquante euros (EUR 14.225.550) seront affectés au compte capital social nominal de la Société, et (ii) le reste, soit vingt-quatre euros (EUR 24) au compte de prime d'émission de la Société, par un apport en nature se composant de cent vingt-six virgule cinquante-cinq (126,55) parts sociales (les Parts Sociales de Timberland Europe) qu'elle détient dans le capital

social de RFC, ayant une valeur totale de quatorze millions deux cent vingt-cinq mille cinq cent soixante-quatorze euros (EUR 14.225.574) et représentant vingt-huit virgule quatre-vingt-seize pour cent (28,96%) du capital social de RFC.

5) Timberland Netherlands, Inc., une société constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 200 Domain Drive, Stratham, New Hampshire 03885, Etats-Unis d'Amérique (Timberland Netherlands), représentée par Maître Tulay Sonmez, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Stratham, New Hampshire, Etats-Unis d'Amérique, le 21 décembre 2009, déclare souscrire à vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-huit (22.988) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement au prix de cinq cent soixante-quatorze mille sept cent vingt-et-un euros (EUR 574.721), dont (i) cinq cent soixante-quatorze mille sept cent euros (EUR 574.700) seront affectés au compte capital social nominal de la Société, et (ii) le reste, soit vingt-et-un euros (EUR 21) au compte de prime d'émission de la Société, par un apport en nature se composant de cinq virgule dix (5,10) parts sociales (les Parts Sociales de Timberland Netherlands) qu'elle détient dans le capital social de RFC, ayant une valeur totale de cinq cent soixante-quatorze mille sept cent vingt-et-un euros (EUR 574.721) et représentant un virgule dix-sept pour cent (1,17%) du capital social de RFC.

6) Timberland International, Inc., une société constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 200 Domain Drive, Stratham, New Hampshire 03885, Etats-Unis d'Amérique (Timberland International), représentée par Maître Tulay Sonmez, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Stratham, New Hampshire, Etats-Unis d'Amérique, le 21 décembre 2009, déclare souscrire à huit mille huit cent quarante-et-une (8.841) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement au prix de deux cent vingt-et-un mille quarante-sept euros (EUR 221.047), dont (i) deux cent vingt-et-un mille vingt-cinq euros (EUR 221.025) seront affectés au compte capital social nominal de la Société, et (ii) le reste, soit vingt-deux euros (EUR 22) au compte de prime d'émission de la Société, par un apport en nature se composant de un virgule quatre-vingt-seize (1,96) parts sociales (les Parts Sociales de Timberland International) qu'elle détient dans le capital social de RFC, ayant une valeur totale de deux cent vingt-et-un mille quarante-sept euros (EUR 221.047) et représentant zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) du capital social de RFC.

7) Timberland SAS, une société constituée et régie selon les lois françaises, ayant son siège social au 168, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine (Timberland SAS), représentée par Maître Tulay Sonmez, prénommée, en vertu d'une procuration donnée au Royaume-Uni, le 21 décembre 2009, déclare souscrire à cinq cent quatre-vingt-neuf (589) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement au prix de quatorze mille sept cent trente-six euros (EUR 14.736), dont (i) quatorze mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 14.725) seront affectés au compte capital social nominal de la Société, et (ii) le reste, soit onze euros (EUR 11) au compte de prime d'émission de la Société, par un apport en nature se composant de zéro virgule quinze (0,15) parts sociales (les Parts Sociales de Timberland SAS) qu'elle détient dans le capital social de RFC, ayant une valeur totale de quatorze mille sept cent trente-six euros (EUR 14.736) et représentant zéro virgule zéro trois pour cent (0,03%) du capital social de RFC.

8) Timberland (UK) LTD, une société constituée et régie selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social au Wexham Springs, Framewood Road, Wexham Slough, Berkshire, GB DL3 6PJ, Royaume-Uni (Timberland UK), représentée par Maître Tulay Sonmez, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Stratham, New Hampshire, Etats-Unis d'Amérique, le 21 décembre 2009, déclare souscrire à cinq cent quatre-vingt-neuf (589) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement au prix de quatorze mille sept cent trente-six euros (EUR 14.736), dont (i) quatorze mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 14.725) seront affectés au compte capital social nominal de la Société, et (ii) le reste, soit onze euros (EUR 11) au compte de prime d'émission de la Société, par un apport en nature se composant de zéro virgule quinze (0,15) parts sociales (les Parts Sociales de Timberland UK) qu'elle détient dans le capital social de RFC, ayant une valeur totale de quatorze mille sept cent trente-six euros (EUR 14.736) et représentant zéro virgule zéro trois pour cent (0,03%) du capital social de RFC.

9) Timberland España SL, une société constituée et régie selon les lois d'Espagne, ayant son siège social à Via Augusta 200, 2 Planta, Barcelona, ES 08021, Espagne (Timberland España), représentée par Maître Tulay Sonmez, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Stratham, New Hampshire, Etats-Unis d'Amérique, le 21 décembre 2009, déclare souscrire à cinq cent quatre-vingt-neuf (589) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement au prix de quatorze mille sept cent trente-six euros (EUR 14.736), dont (i) quatorze mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 14.725) seront affectés au compte capital social nominal de la Société, et (ii) le reste, soit onze euros (EUR 11) au compte de prime d'émission de la Société, par un apport en nature se composant de zéro virgule quinze (0,15) parts sociales (les Parts Sociales de Timberland España) qu'elle détient dans le capital social de RFC, ayant une valeur totale de quatorze mille sept cent trente-six euros (EUR 14.736) et représentant zéro virgule zéro trois pour cent (0,03%) du capital social de RFC.

The Timberland Company, Timberland Asia, Timberland Taiwan, Timberland Europe, Timberland Netherlands, Timberland International, Timberland SAS, Timberland UK et Timberland España seront ci-après collectivement désignées comme les Associés.

Les Parts Sociales de Timberland Company, les Parts Sociales de Timberland Asia, les Parts Sociales de Timberland Taiwan, les Parts Sociales de Timberland Europe, les Parts Sociales de Timberland Netherlands, les Parts Sociales de Timberland International, les Parts Sociales de Timberland SAS, les Parts Sociales de Timberland UK et les Parts Sociales de Timberland España seront ci-après collectivement désignées comme les Parts Sociales de RFC.

L'apport en nature des Parts Sociales de RFC à la Société, d'un montant total de quarante-neuf millions cent vingt-et-un mille quatre cent cinquante-cinq euros (EUR 49.121.455) sera affecté comme suit:

(i) un montant de quarante-neuf millions cent vingt-et-un mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 49.121.325) sera affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de cent trente euros (EUR 130) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

La propriété des Parts Sociales de RFC ainsi que leur valeur sont prouvées au notaire instrumentant par un certificat émis par la gérance de RFC, attestant que:

1. The Timberland Company est le propriétaire unique des Parts Sociales de Timberland Company, est le seul titulaire des Parts Sociales de Timberland Company et possède le droit d'en disposer;

2. Timberland Asia est le propriétaire unique des Parts Sociales de Timberland Asia, est le seul titulaire des Parts Sociales de Timberland Asia et possède le droit d'en disposer;

3. Timberland Taiwan est le propriétaire unique des Parts Sociales de Timberland Taiwan, est le seul titulaire des Parts Sociales de Timberland Taiwan et possède le droit d'en disposer;

4. Timberland Europe est le propriétaire unique des Parts Sociales de Timberland Europe, est le seul titulaire des Parts Sociales de Timberland Europe et possède le droit d'en disposer;

5. Timberland Netherlands est le propriétaire unique des Parts Sociales de Timberland Netherlands, est le seul titulaire des Parts Sociales de Timberland Netherlands et possède le droit d'en disposer;

6. Timberland International est le propriétaire unique des Parts Sociales de Timberland International, est le seul titulaire des Parts Sociales de Timberland International et possède le droit d'en disposer;

7. Timberland SAS est le propriétaire unique des Parts Sociales de Timberland SAS, est le seul titulaire des Parts Sociales de Timberland SAS et possède le droit d'en disposer;

8. Timberland UK est le propriétaire unique des Parts Sociales de Timberland UK, est le seul titulaire des Parts Sociales de Timberland UK et possède le droit d'en disposer;

9. Timberland España est le propriétaire unique des Parts Sociales de Timberland España, est le seul titulaire des Parts Sociales de Timberland España et possède le droit d'en disposer;

10. Les Parts Sociales de RFC sont entièrement libérées;

11. Aucune des Parts Sociales de RFC n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales de RFC et aucune des Parts Sociales de RFC n'est sujette à une telle opération;

12. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Parts Sociales de RFC lui soient cédées;

13. Les Parts Sociales de RFC sont librement cessibles;

14. Toutes les formalités requises dans les Iles Cayman consécutives à l'apport en nature des Parts Sociales de RFC à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature; et

15. Se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur des Parts Sociales est évaluée au moins à quarante-neuf millions cent vingt-et-un mille quatre cent cinquante-cinq euros (EUR 49.121.455) et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié la valeur de l'apport fait à la Société.

Ledit certificat, ainsi qu'une copie du bilan de RFC, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Assemblée décide de prendre acte que l'actionnariat de la Société, suite à l'augmentation de capital, se présente comme suit:

- The Timberland Company	1.131.472 parts sociales
- Timberland Asia LLC	144.810 parts sociales
- Timberland Taiwan LLC	86.453 parts sociales
- Timberland Europe, Inc.	569.022 parts sociales
- Timberland Netherlands, Inc.	22.988 parts sociales
- Timberland International, Inc.	8.841 parts sociales
- Timberland SAS	589 parts sociales
- Timberland (UK) LTD	589 parts sociales
- Timberland España SL	589 parts sociales
Total:	<u>1.965.353 parts sociales</u>

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, les Associés décident d'adopter, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à quarante-neuf millions cent trente-trois mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 49.133.825), représenté par un million neuf cent soixante-cinq mille trois cent cinquante-trois (1.965.353) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 7.000.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. SONMEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57837. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093027/462.

(110104488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Quattro S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9972 Lieler, 7, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 146.042.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103737/10.

(110118517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Q4Q Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 78.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103738/10.

(110117907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

R.S.K. Expertises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9654 Gruemmelscheid, 39, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 113.084.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011103739/11.

(110117729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Raffaella, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 97.361.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RAFFAELLA S.À.R.L.

Dario TARANTOLA

Gérant Unique

Référence de publication: 2011103740/12.

(110118280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Real Estate Opportunity Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 132.922.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103742/10.

(110118248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

RealNetworks International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves, Business Center.

R.C.S. Luxembourg B 136.269.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103743/10.

(110118460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Sabadell BS Select Fund of Hedge Funds SICAV (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 123.767.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sabadell BS Select Fund of Hedge Funds SICAV (Luxembourg)

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011103246/13.

(110117263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Salaison Weffling et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6869 Wecker, 30, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 24.175.

Le bilan au 16 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN SARL
32A, rue Meckenheck
L-3321 BERCHEM
Signature

Référence de publication: 2011103247/13.

(110117802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Sales-Lentz Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4901 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 78.631.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011103248/9.

(110117181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Valero Moselle Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.858.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of June.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Ultramar Ltd., a company incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 2200 McGill College Avenue, Montreal, Quebec H3A 3L3, Canada, here duly represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "Valero Moselle Company S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at GBP 12,500 (twelve thousand five hundred Pound Sterling), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto, including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted

in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the Company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaire"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2011.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares issued by the Company as follows:

- Ultramar Ltd, prenamed, subscribes to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of GBP 12,500 (twelve thousand five hundred Pound Sterling) is at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Is appointed as category A manager:

- Mr. Michael Scott Ciskowski, with professional address at 127 Manchester Way, San Antonio, Texas USA 78249, United States of America.

2) Is appointed as category B manager:

- Mr. David Catala, with professional address at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Hugo Froment, with professional address at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

3) The Company shall have its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-et-un jour de juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence demeurant à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg soussigné.

Comparaît:

Ultramar Ltd., une société constituée selon le droit de Slovaquie, ayant son siège social sis à 2200 McGill College Avenue, Montreal, Quebec H3A 3L3, Canada, ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant à 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régis par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la Société est «Valero Moselle Company S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

- 1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- 2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;
- 3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- 4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- 5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées»), tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);
- 6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et
- 7) De manière générale faire toute chose apparaissant à la Société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la Société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 12.500 GBP (douze mille cinq cents Livres Sterling), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décision et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombre des parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion de leur participation dans le capital social ou de la classe de parts sociales concernée représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'au moins un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant(s) de catégorie A ou gérant(s) de catégorie B et sa/ leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) ou remplacé(s) ad nutum à tout moment avec ou sans justification par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, 1 (une) assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du

dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt-et-un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'«Institut des réviseurs d'entreprises».

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé peut/peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pourcent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais seront à nouveau obligatoire si la réserve légale redevient inférieure à ce seuil de 10% (dix pourcent).

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou le gérant unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social, devra désigner un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2011.

Libérations - Apports

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales comme suit:
- Ultramar Ltd., prénommée, souscrit à 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales.

Les parts sociales ont été entièrement payés en numéraire, de sorte que le montant de 12.500 GBP (douze mille cinq cents Livres Sterling), est à la disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé en tant que gérant de catégorie A:

- M. Michael Scott Ciskowski, avec adresse professionnelle au 127 Manchester Way, San Antonio, Texas 78249, Etats-Unis d'Amérique.

2) Est nommé en tant que gérant de catégorie B:

- M. David Catala, avec adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; et

- M. Hugo Froment, avec adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

3) Le siège social de la Société est établi au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi nous, le notaire soussigné avons dressé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juin 2011. Relation: EAC/2011/8559. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011093070/539.

(110105397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Sarafina S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.877.

Les comptes annuels audités pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103249/11.

(110117049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Scania Treasury Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 3.856.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.450.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 06/01/2000
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Scania Treasury Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011103251/13.

(110117640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Signum Luxembourg I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 87.793.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011103253/10.

(110117389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Screen Gems S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.754.

Les comptes annuels audités pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103252/11.

(110117045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Silverton Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103254/10.

(110117661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Société luxembourgeoise de révision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 26.096.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/07/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011103255/10.

(110117079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

SCC Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Pour la société

SCC HOLDING S.A.

BANQUE BPP S.A.

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2011103256/14.

(110117182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

SGI Ingénierie S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-6142 Junglinster, 6, rue Rham.

R.C.S. Luxembourg B 7.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 juillet 2011.

Bruno THUNUS

Administrateur

Référence de publication: 2011103257/12.

(110117338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

SHCO 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.362.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.697.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011103259/14.

(110117058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Shiva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5730 Aspelt, 1, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 109.550.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011103260/10.

(110117585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

SO.CO.Par S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 40.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103261/10.

(110117678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

WINPRO Energy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.853.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of June.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Eastman Holdings (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at ECS International, P O Box 398, Suite C, Ground Floor, Neptune House, Marina Bay, Gibraltar,

here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerck, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée, which such party declares to incorporate.

Name – Object – Registered office – Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Company"), governed by these articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company will have the name "WINPRO Energy Holdings S.à r.l.".

Art. 3. The object of the Company is:

- (1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;
- (2) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;
- (3) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;
- (4) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third-party lender of the Affiliates);
- (5) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;
- (6) To further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents, licenses or other intellectual property rights of any nature or origin;
- (7) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit and hold, use, develop, protect, sell, license, sublicense or otherwise dispose of, or deal with, patents rights, licenses, "brevets d'invention", copyrights, designs, trademarks, secret processes, know-how, protections, concessions and inventions and any interest therein;
- (8) to carry on business as an intellectual property holding company, undertaking research and development of inventions, copyrights, patents and to grant rights, privileges and licenses and any interest therein;
- (9) to develop, manufacture, subcontract, market, sell, license, form joint ventures and subsidiary companies to license the Winpro Energy technology in its appointed territories with the Affiliates; and
- (10) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each.

The shares shall only be in registered form. The share register shall be maintained at the registered office of the Company.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Article 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted at the majority of the managers participating to the meeting or duly represented.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaire"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period, and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002, as amended, on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more approved qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the list of the Luxembourg financial regulator "Commission de Surveillance du Secteur Financier".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three-quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2011.

Subscription – Payment

The appearing party, Eastman Holdings (Gibraltar) Limited, prenamed, hereby declares to subscribe to the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, issued by the Company.

All the shares have been fully paid up through a contribution in cash by Eastman Holdings (Gibraltar) Limited, prenamed, for an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) subject to the payment of an amount of EUR 24,500 (twenty-four thousand five hundred Euro) on the share premium account of the Company, so that the amount of thirty-seven thousand euro (€ 37,000.-) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred euro (€ 1,500.-)

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Is appointed as sole manager of the Company:

- Hubert Schaafsma, with professional address at The Bower, High Street, Limpsfield Surrey, RH8 ODY, United Kingdom.

The manager shall serve for an undetermined duration.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by joint signature of one category A manager and one category B manager.

2) The Company shall have its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-quatrième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Apparaît:

Eastman Holdings (Gibraltar) Limited, une société constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social sis à ECS International, P O Box 398, Suite C, Ground Floor, Neptune House, Marina Bay, Gibraltar,

Ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La Société aura la dénomination «WINPRO Energy Holdings S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

- (1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- (2) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- (3) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- (4) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);
- (5) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;
- (6) D'investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets, licences ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine;
- (7) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile et de détenir, faire usage, développer, protéger, vendre, accorder des licences, accorder des sous-licences, ou vendre autrement, ou réaliser des transactions sur des droits exclusifs d'exploitation, des licences, brevets d'invention, droits d'auteur, modèles, marques, secrets de fabrication, «know-how», protections, concessions et inventions et intérêts y relatifs;
- (8) De conduire des activités en qualité de société de participation en propriété intellectuelle, entreprenant dans la recherche et le développement d'inventions, droits d'auteur, brevets et d'accorder des droits, privilèges et licences et tout intérêt y relatif;
- (9) De développer, fabriquer, sous-traiter, commercialiser, vendre, accorder des licences, constituer des entreprises communes et des filiales afin d'accorder des licences de la technologie Winpro Energy dans ses territoires désignés aux Sociétés Affiliées; et
- (10) De manière générale de faire toute chose qui pourrait apparaître à la Société comme étant accessoire ou de nature à faciliter la réalisation des objets ci-dessous ou l'un d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et dans le but de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale d 1 EUR (un Euro) chacune.

Les parts sociales ne pourront être inscrites que sous forme nominale. Le registre des parts sociales devra être maintenu au siège social de la Société.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions de l'Article 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée représentée par leurs parts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégories B. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s) de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés au conseil.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui doit être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt-et-un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35, tel que modifié, de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprise (s) agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), parmi la liste émise par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pourcent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de dix pourcent.

L'assemblée générale des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social, sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription - Paiement

La partie comparante, Eastman Holdings (Gibraltar) Limited, précitée, déclare par la présente souscrire aux 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, émises par la Société.

Toutes les parts sociales ont été entièrement payées au moyen d'un apport en numéraire par Eastman Holdings (Gibraltar) Limited, précitée, pour un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), soumis au paiement d'un montant de 24.500 EUR (vingt-quatre mille cinq cents Euros) sur le compte de la prime d'émission de la Société, de sorte que le montant de trente-sept mille euros (€ 37.000,-) est à la disposition de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la Société:

- Hubert Schaafsma, avec adresse professionnelle à The Bower, High Street, Limpsfield Surrey, RH8 ODY, Royaume-Uni.

Le gérant servira pour une durée indéterminée.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

2) La Société aura son siège social établi au 412F, route d'Esch, L2086 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi le notaire soussigné a dressé et apposé sa signature à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juin 2011. Relation: EAC/2011/8565. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011093090/557.

(110105222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Atos Medical S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 32.500,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 104.334.

Par résolutions signées en date du 12 juillet 2011, l'associé unique a décidé de nommer Wilhelmina von Alwyn - Steennis, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de Gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103316/13.

(110117990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Steffen Finance SA, Société Anonyme.Siège social: L-8410 Steinfort, 8, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 81.787.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20/07/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011103264/10.

(110117085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Steffen Immo S.A., Société Anonyme.Siège social: L-8410 Steinfort, 8, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 106.156.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20/07/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011103265/10.

(110117087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

AmCo Immobilière Lux S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 107.328.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011103309/9.

(110118010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

ArcelorMittal Flat Carbon Europe S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 2.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011103313/9.

(110117948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Athéna Luxembourg S.A., Société Anonyme.Siège social: L-8077 Bertrange, 83A, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 142.333.

Les comptes annuels au 30/06/2010 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011103315/11.

(110117739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Avolon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 84.940,24.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.147.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2011103318/11.

(110118602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Accessible Luxury Holdings 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.526.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 juillet 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011103320/11.

(110117874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Achats Actions Benelux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.340.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103321/10.

(110118490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Adepa Corporate and Trust s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 143.128.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 29 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011103323/10.

(110118390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

ADLG S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 130.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011103324/9.

(110118331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Actioil Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.774.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011103322/14.

(110118506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Agence Générale Hoffmann S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8508 Redange-sur-Attert, 2, rue Hobsteltgen.

R.C.S. Luxembourg B 84.076.

L'an deux mil onze, le douzième jour de juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme AGENCE GENERALE HOFFMANN S.A., ayant son siège social au 2, rue Hobsteltgen, L - 8508 Redange / Attert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 84076, constituée sous la dénomination F.D.S. ASSURANCES suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart de résidence à Pétange en date du 1^{er} octobre 2001 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 286 du 20 février 2002 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 21 janvier 2011 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 782 du 21 avril 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Emmanuel HOFFMANN, Agent d'assurances, demeurant à L-8508 REDANGE S/ATTERT, Hobsteltgen, 2,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel HOFFMANN, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification du premier paragraphe de l'article 2 des statuts comme suit: La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

2. Divers.

II. Que l'actionnaire unique présent, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique présent a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'associé unique, constitué en assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution unique suivante:

Résolution unique:

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. §1.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.»

La résolution qui précède a été prise à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Emmanuel Hoffmann, Sophie Mathot, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 juillet 2011. LAC / 2011 / 32066. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103325/62.

(110118352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Airedale Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.961.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 18 juillet 2011

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Mr Alain Heinz, Administrateur de sociétés, résidant professionnellement à L L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie en tant que gérant de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Mr Fabio Mazzoni et Mme Violène Rosati, Administrateurs de sociétés, les deux résidant professionnellement à L L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en tant que gérants de la Société.

La société

Référence de publication: 2011103326/15.

(110117695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Almack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 111.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011103327/11.

(110118361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Alucard Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 97.859.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103328/10.

(110118250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Alvis Fund Sicav-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 149.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011103329/9.

(110118693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Alysa Finance Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 37.102.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALYSA FINANCE HOLDING S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011103330/14.

(110118547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

AMEDIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 137.171.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 28 juin 2011

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire commissaire aux comptes pour
la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- CLERC S.A., ayant son siège social au 1, Rue Pletzer, L-8080 Bertrange, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.831, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103331/15.

(110117813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

AMP Capital Investors (BAA Toggle Holdco) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 138.616.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011103332/9.

(110117857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

AMP Capital Investors (CIF European Infrastructure No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.773.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011103333/9.

(110117854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 3) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011103334/9.

(110117831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

AMP Capital Investors (FDI European Infrastructure No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.769.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011103335/9.

(110117842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

AMP Capital Investors (Luxembourg No. 3) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.831.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011103336/9.

(110117869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

AMP Capital Investors (Luxembourg No. 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 149.134.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011103337/9.

(110117885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

AMP Capital Investors (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.092.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011103338/9.

(110117877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Boremo Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 160.564.

In the year two thousand eleven, on the twenty-fourth day of May,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Boremo Finance S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 160.564 (the Company). The Company has been incorporated on April 8, 2011 pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, at that time, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette (the Chairman) who appoints Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, residing professionally in Esch/Alzette as secretary (the Secretary). The Meeting appoints Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, as scrutineer (the Scrutineer) (the Chairman, the Secretary and Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The Sole Shareholder represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the proxy holder of the Sole Shareholder represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary.

The proxy from the Sole Shareholder represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that three million one hundred thousand (3,100,000) shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, representing the entirety of the voting share capital of the Company of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to suppress the nominal value of the shares in the share capital of the Company.

2. Conversion of the Company's functional currency from Euro (EUR) into United States Dollars (USD) so as to fix the Company's share capital from an amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares without nominal value, to forty-three thousand four hundred United States Dollars (USD 43,400.-) represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares without nominal value, pursuant to the official exchange rate published by the ECB on May 23, 2011 between Euro and United States Dollars: EUR 1 = USD 1.40 (rounded down to two decimals).

3. Conversion of the three million one hundred thousand (3,100,000) existing issued shares without nominal value into four hundred thirty-four thousand (434,000) shares with a nominal value of ten Cents of United States Dollars (USD 0.10) each and acknowledgment that the share capital of the Company in an amount of forty-three thousand four hundred United States Dollars (USD 43,400.-) is consequently represented by four hundred thirty-four thousand (434,000) shares having a nominal value of ten Cents of United States Dollars (USD 0.10) each.

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million six thousand six hundred United States Dollars (USD 2,006,600.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty-three thousand four hundred United States Dollars (USD 43,400.-), represented by four hundred thirty-four thousand (434,000) shares having a nominal value of ten Cents of United States Dollars (USD 0.10) each, to two million fifty thousand United States Dollars (USD 2,050,000.-) by way of the issue of twenty million sixty six thousand (20,066,000) new shares of the Company having a nominal value of ten Cents of United States Dollars (USD 0.10) each, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

5. Subscriptions to and payments of the increase of the share capital as described in item 4. above by way of payments in cash.

6. Creation of classes of shares and reclassification of all the shares issued in the share capital of the Company (the Reclassification).

7. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital and the Reclassification adopted under items 4. and 6. above.

8. Appointment effective as of the date of the Meeting of Colm Smith and Philip Price as directors of the Company for a period ending on April 28, 2017;

9. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the share register of the Company.

10. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to suppress the nominal value of the shares in the share capital of the Company so that the share capital in an amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is consequently represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares without nominal value.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to convert the Company's functional currency from Euro (EUR) into United States Dollars (USD) so as to fix the Company's share capital from an amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares without nominal value, to forty-three thousand four hundred United States Dollars (USD 43,400.-) represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares without nominal value, pursuant to the official exchange rate published by the ECB on May 23, 2011 between Euro and United States Dollars: EUR 1 = USD 1.40 (rounded down to two decimals).

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to convert the three million one hundred thousand (3,100,000) shares without nominal value into four hundred thirty-four thousand (434,000) shares with a nominal value of ten Cents of United States Dollars (USD 0.10) each and acknowledges that the share capital of the Company in an amount of forty-three thousand four hundred United States Dollars (USD 43,400.-) is consequently represented by four hundred thirty-four thousand (434,000) shares having a nominal value of ten Cents of United States Dollars (USD 0.10) each.

Fourth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of two million six thousand six hundred United States Dollars (USD 2,006,600.-) in order to bring the share capital of the Company from forty-three thousand four hundred United States Dollars (USD 43,400.-), represented by four hundred thirty-four thousand (434,000) shares having a nominal value of ten Cents of United States Dollars (USD 0.10) each, to two million fifty thousand United States Dollars (USD 2,050,000.-) by way of the issue of twenty million sixty six thousand (20,066,000) new shares of the Company having a nominal value of ten Cents of United States Dollars (USD 0.10) each, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

Fifth Resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

Interventions - Subscriptions - Payments

Redwing Holdings S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5635 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under the number B 113.808, represented at the Meeting by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, under a proxy attached to the present deed and signed by all the parties declares that it subscribes to ten million sixty six thousand (10,066,000) new shares having a nominal value of ten Cents of United States Dollars (USD 0.10) each (the Redwing Holdings' Shares) and to fully pay up such Redwing Holdings' Shares by a contribution in cash consisting of an amount of nineteen million nine hundred four thousand six hundred seventyfour United States Dollars (USD 19,904,674.-) which is evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate (certificat de blocage) and which shall be allocated as follows:

(i) one million six thousand and six hundred United States Dollars (USD 1,006,600.-) to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) the remaining amount of eighteen million eight hundred and ninety-eight thousand seventy-four United States Dollars (USD 18,898,074.-) to the share premium reserve account of the Company attached to the Redwing Holdings' Shares.

BARROW HEPBURN GROUP LIMITED, a company incorporated in England and Wales with registered number 0170418 and whose registered office is located at 6 Canon Harnett Court, Warren Farm, Wolverton Mill, Milton Keynes, MK12 5NF, United Kingdom, represented at the Meeting by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, under a proxy attached to the present deed and signed by all the parties, declares that it subscribes to ten million (10,000,000) new shares having a nominal value of ten Cents of United States Dollars (USD 0.10) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash consisting of an amount of one million United States Dollars (USD 1,000,000.-) which is evidenced

to the undersigned notary by a blocking certificate (certificat de blocage) and which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The aggregate amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Further to the share capital increase described above, the Sole Shareholder and BARROW HEPBURN GROUP LIMITED (collectively the Shareholders) have taken the following resolutions unanimously:

Sixth resolution:

The Shareholders resolve to create Company A ordinary shares and Company B ordinary shares and to proceed to the Reclassification as follows:

- ten million five hundred thousand (10,500,000) shares reclassified into ten million five hundred thousand (10,500,000) Company A ordinary shares; and
 - ten million (10,000,000) shares reclassified into ten million (10,000,000) Company B ordinary shares;
- all having a nominal value of ten Cents of United States Dollars (USD 0.10) per share.

The Shareholders acknowledge that the shareholding in the Company is henceforth as follows:

Name of the Shareholders	Number and classes of shares held
Redwing Holdings S.A.	10,500,000 Company A ordinary shares
BARROW HEPBURN GROUP LIMITED	10,000,000 Company B ordinary shares

Seventh resolution:

The Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company’s subscribed share capital amounts to two million fifty thousand United States Dollars (USD 2,050,000.-) represented by ten million five hundred thousand (10,500,000) Company A ordinary shares and ten million (10,000,000) Company B ordinary shares having a nominal value of ten Cents of United States Dollars (USD 0.10) each (collectively the “Shares”).

Any share premium paid in respect of any Company A ordinary shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account (the A Share Premium Reserve Account) of the Company. Any share premium paid in respect of any Company B ordinary shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account (the B Share Premium Reserve Account) of the Company.

The A Share Premium Reserve Account and the B Share Premium Reserve Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of Company A ordinary shares and Company B ordinary shares, respectively, subject to these Articles of Association.

The A Share Premium Reserve Account shall be distributable exclusively on a pro rata basis among the holders of Company A ordinary shares. The B Share Premium Reserve Account shall be distributable exclusively on a pro rata basis among the holders of Company B ordinary shares.”

For the avoidance of any doubt, the Shareholders acknowledge and approve, to the extent necessary, that the share premium paid by Redwing Holdings S.A. in an amount of eighteen million eight hundred ninety eight thousand seventy-four United States Dollars (USD 18,898,074.-) attached to the Redwing Holdings’ Shares shall be allocated to the A Share Premium Reserve Account according to article 5.1 of the Articles.

Eighth resolution:

The Meeting resolves to appoint, effective as the date of the present Meeting, Mr. Colm Denis Smith, born in Dublin, Ireland on November 16, 1974, residing professionally at 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg, and Mr. Philip Ian Price, born in Brentwood, United Kingdom on October 22, 1965, residing at 60, Lessar Avenue, London SW4 9HQ, United Kingdom, both as directors of the Company for a period ending on April 28, 2017.

As a consequence of the above appointments, the board of directors of the Company is now constituted as follows:

- Mr. Colm Smith, Director;
- Mr. Philip Price, Director; and
- Mr. Jacob Mudde, Director.

Ninth resolution:

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any Authorized Representative, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the share register of the Company.

Costs and Expenses:

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately five thousand eight hundred euro (€ 5,800.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, which is known to the notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxy holder of the appearing parties signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mai,

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) de Boremo Finance S.A., une société anonyme organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 160.564 (la Société). La Société a été constituée le 8 avril 2011 suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, (le Président) qui nomme Maria SANTIAGODE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en tant que secrétaire (le Secrétaire). L'Assemblée nomme Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en tant que scrutateur (le Scrutateur) (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le Bureau de l'Assemblée).

L'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par le mandataire de l'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire.

La procuration de l'Actionnaire Unique représenté à la présente Assemblée restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par toutes les parties.

Le Bureau ayant été ainsi formé, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. Il ressort d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que trois million cent mille (3.100.000) actions ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, représentant l'intégralité du capital social votant de la Société d'un montant de trente-un mille Euro (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après, sans convocation préalable, l'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée ayant convenu de se réunir après examen de l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Décision de supprimer la valeur nominale des actions dans le capital social de la Société.

2. Conversion de la devise fonctionnelle de la Société de l'Euro (EUR) en Dollars des États-Unis (USD) afin de fixer le capital social de la Société d'un montant de trente-un mille Euro (EUR 31.000,-) représenté par trois million cent mille (3.100.000) actions sans valeur nominale à quarante-trois mille quatre cents Dollars des États-Unis (USD 43.400,-) représenté par trois million cent mille (3.100.000) actions sans valeur nominale, en vertu du taux de change officiel publié par la BCE le 23 mai 2011 entre l'Euro et le Dollar des États-Unis: EUR 1 = USD 1,40 (arrondi vers le bas à deux décimales).

3. Conversion des trois million cent mille (3.100.000) actions existantes émises sans valeur nominale en quatre cent trente quatre mille (434.000) actions ayant une valeur nominale de dix centimes de Dollar des États-Unis (USD 0,10) chacune et constatation que le capital nominal de la Société d'un montant de quarante-trois mille quatre cents Dollars des États-Unis (USD 43.400,-) est par conséquent représenté par quatre cent trente quatre mille (434.000) actions ayant une valeur nominale de dix centimes de Dollar des États-Unis (USD 0,10) chacune.

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions six mille six cent Dollars des États-Unis (USD 2.006.600) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante-trois mille quatre cents Dollars des États-Unis (USD 43.400,-), représenté par quatre cent trente quatre mille (434.000) actions ayant une valeur nominale de dix centimes de Dollar des États-Unis (USD 0,10) chacune, à deux million cinquante mille Dollars des États-Unis (USD 2.050.000,-) par la création et l'émission de vingt million soixante six mille (20.066.000) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de dix centimes de Dollar des États-Unis (USD 0,10) chacune, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux actions existantes.

5. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 4 ci-dessus par voie de paiement en numéraire.

6. Création de classes d'actions et reclassification de toutes les actions émises dans le capital social de la Société (la Reclassification).

7. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social et la Reclassification adoptées aux points 4. et 6. ci-dessus.

8. Nomination, effective au jour de l'Assemblée, de Colm Smith et Philip Price en qualité d'administrateurs de la Société pour une période prenant fin le 28 avril 2017.

9. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité conférés à tout administrateur de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société; et

10. Divers.

III. Que l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Actionnaire Unique décide de supprimer la valeur nominale des actions dans le capital social de la Société, ainsi le capital nominal d'un montant de trente-un mille Euro (EUR 31.000,-) est représenté par trois million cent mille (3.100.000) actions sans valeur nominale.

Deuxième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de convertir la devise fonctionnelle de la Société de l'Euro (EUR) en Dollars des États-Unis (USD) afin de fixer le capital social de la Société d'un montant de trente-un mille Euro (EUR 31.000,-) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions sans valeur nominale à quarante trois mille quatre cents Dollars des États-Unis (USD 43.400,-) représenté par trois million cent mille (3.100.000) actions sans valeur nominale, en vertu du taux de change officiel publié par la BCE le 23 mai 2011 entre l'Euro et le Dollar des États-Unis: EUR 1 = USD 1,40 (arrondi vers le bas à deux décimales).

Troisième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de convertir les trois millions cent mille (3.100.000) actions sans valeur nominale en quatre cent trente quatre mille (434.000) actions ayant une valeur nominale de dix centimes de Dollar des États-Unis (USD 0,10) chacune et constate que le capital nominal de la Société d'un montant de quarante-trois mille quatre cents Dollars des États-Unis (USD 43.400,-) est par conséquent représenté par quatre cent trente quatre mille (434.000) actions ayant une valeur nominale de dix centimes de Dollar des États-Unis (USD 0,10) chacune.

Quatrième résolution:

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter et ainsi augmente le capital social de la Société d'un montant de deux million six mille six cent Dollars des États-Unis (USD 2.006.600,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante-trois mille quatre cents Dollars des États-Unis (USD 43.400,-), représenté par quatre cent trente quatre mille (434.000) actions ayant une valeur nominale de dix centimes de Dollar des États-Unis (USD 0,10) chacune, à deux million cinquante mille Dollars des États-Unis (USD 2.050.000,-) par la création et l'émission de vingt million soixante-six mille (20.066.000) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de dix centimes de Dollar des États-Unis (USD 0,10) chacune, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux actions existantes.

Cinquième résolution:

L'Actionnaire Unique décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Interventions - Souscriptions - Libérations

Redwing Holdings S.A., une société anonyme organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 9, rue Gabriel Lippman, L-5635 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.808, représenté à l'Assemblée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration annexée au présent acte et signée par toutes les parties déclare qu'il souscrit à dix million soixante six mille (10.066.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de dix centimes de Dollar des États-Unis (USD 0,10) chacune (les Actions de Redwing Holdings) et de libérer entièrement lesdites Actions de Redwing Holdings par un apport en numéraire d'un montant total de dix neuf million neuf cent quatre mille six cent soixante-quatorze Dollars des États-Unis (USD 19.904.674,-) documenté au notaire instrumentant par un certificat de blocage et qui sera affecté comme suit:

(i) un million six mille six cent Dollars des États-Unis (USD 1.006.600,-) au compte capital social nominal de la Société; et

(ii) le montant restant de dix-huit millions huit cent quatre-vingt-dix huit mille soixante-quatorze Dollars des États-Unis (USD 18.898.074,-) au compte de réserve de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Redwing Holdings.

BARROW HEPBURN GROUP LIMITED, une société organisée selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, avec numéro d'immatriculation 0170418 et dont le siège social est situé au 6 Canon Harnett Court, Warren Farm, Wolverton Mill, Milton Keynes, MK12 5NF, Royaume-Uni, représenté à l'Assemblée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration annexée au présent acte et signée par toutes les parties, déclare qu'elle souscrit à dix million (10.000.000) de nouvelles actions ayant une valeur nominale de dix centimes de Dollar des États-Unis (USD 0,10) chacune et de libérer entièrement lesdites actions par un apport en numéraire d'un montant total d'un million de Dollars des États-Unis (USD 1.000.000,-) documenté au notaire instrumentant par un certificat de blocage et qui sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le montant total de l'augmentation du capital nominal est immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire soussigné.

Suite à l'augmentation du capital social décrite ci-dessus, l'Actionnaire Unique et BARROW HEPBURN GROUP LIMITED (collectivement les Actionnaires) ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Sixième résolution:

Les Actionnaires décident de créer des actions ordinaires A de la Société et actions ordinaires B de la Société et de procéder à la Reclassification comme suit:

- dix millions cinq cent mille (10.500.000) actions sont reclassifiées en dix millions cinq cent mille (10.500.000) actions ordinaires A de la Société; et
- dix millions (10.000.000) d'actions sont reclassifiées en dix millions (10.000.000) d'actions ordinaires B de la Société; ayant toutes une valeur nominale dix centimes de Dollar des États-Unis (USD 0,10) chacune.

Les Actionnaires reconnaissent que l'actionnariat de la Société est dorénavant le suivant:

Nom de l'Actionnaire	Nombre et classe d'actions
Redwing Holdings S.A.	10.500.000 actions ordinaires A de la Société
BARROW HEPBURN GROUP LIMITED	10.000.000 actions ordinaires B de la Société

Septième résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, les Actionnaires décident de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** La Société a un capital souscrit de deux millions cinquante mille Dollars des États-Unis (USD 2.050.000,-) représenté par dix million cinq cent mille (10.500.000) d'actions ordinaires A de la Société et dix millions (10.000.000) d'actions ordinaires B de la Société ayant une valeur nominale de dix centimes de Dollar des États-Unis (USD 0,10) chacune (collectivement les “Actions”).

Le paiement d'une prime d'émission concernant des actions ordinaires A de la Société lors de leur émission sera affecté à un compte de réserve de prime d'émission (le Compte de Réserve de Prime d'Emission rattaché aux Actions A) de la Société. Le paiement d'une prime d'émission concernant des actions ordinaires B de la Société lors de leur émission sera affecté à un compte de réserve de prime d'émission (le Compte de Réserve de Prime d'Emission rattaché aux Actions B) de la Société.

Le Compte de Réserve de Prime d'Emission rattaché aux Actions A et le Compte de Réserve de Prime d'Emission rattaché aux Actions B peuvent être incorporés au capital social de la Société, contre l'émission d'actions ordinaires A de la Société ou d'actions ordinaires B de la Société, respectivement, soumis aux conditions stipulées dans les Statuts.

Le Compte de Réserve de Prime d'Emission rattaché aux Actions A sera réparti exclusivement au pro rata entre les détenteurs d'actions ordinaires A de la Société. Le Compte de Réserve de Prime d'Emission rattaché aux Actions B sera réparti exclusivement au pro rata entre les détenteurs des actions ordinaires B de la Société.

Pour éviter tout doute, les Actionnaires décident de prendre note et d'approuver, pour autant que nécessaire, que la prime d'émission payée par Redwing Holdings S.A. d'un montant de dix-huit millions huit cent quatre-vingt-dix huit mille soixante-quatorze Dollars des États-Unis (USD 18.898.074,-) liée aux Actions de Redwing Holdings, doit être allouée au Compte de Réserve de Prime d'Emission rattaché aux Actions A selon les dispositions de l'article 5.1 des Statuts.

Huitième résolution:

Les Actionnaires décident de nommer, avec date d'effet au jour de l'Assemblée, M. Colm Denis Smith, né à Dublin, Irlande, le 16 novembre 1974 et résidant professionnellement au 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg et M. Philip Ian Price, né à Brentwood, Royaume-Uni, le 22 octobre 1965, demeurant à 60, Lessar Avenue, Londres SW4 9HQ, Royaume Uni, les deux en qualité d'administrateurs de la Société pour une période prenant fin le 28 avril 2017.

En conséquence des nominations ci-dessus, le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- M. Colm Denis Smith, Administrateur;
- M. Philip Ian Price, Administrateur; et
- Mr. Jacob Mudde, Administrateur.

Neuvième résolution:

Les Actionnaires décident de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun agissant individuellement, selon leur seule signature, avec pouvoir de substitution total, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de cinq mille huit cents euros (€ 5.800,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Esch/Alzette.

Et après lecture faite au représentant des parties comparantes, connues du notaire soussigné par leurs nom, prénoms usuels, état civil et demeure, ledit représentant des parties comparantes a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 mai 2011. Relation: EAC/2011/7020. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011100838/356.

(110115492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Steffen Production Differdange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 8, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.405.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/07/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011103266/10.

(110117091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Steffen Salaisons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 8, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.788.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/07/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011103267/10.

(110117109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

I.F.P.S. International Fall Protection Systems s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 146.186.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104245/9.

(110119272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

International Regency Artistic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 6, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 63.372.

—
Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung abgehalten am 25. Juli 2011

Verwaltungsrat

Die Hauptversammlung beschließt die Mandate der folgenden Verwaltungsratsmitglieder mit sofortiger Wirkung zu erneuern.

- Frau Christina WEBER-HUBERTZ, geboren in 24. Juli 1941 in Trier, wohnhaft in 24, Brunostrasse D-54329 KONZ
- Herr Karl-Peter MENDGEN, geboren am 2. Dezember 1967 in Trier, wohnhaft in 4, Rammersberg D-54314 Baldringen
- Frau Nathalie MENDGEN-WEBER geboren am 25. September 1973 in Trier wohnhaft in 4, Rammersberg D-54314 Baldringen

Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung vom 2016.

Die Gesellschaft wird in allen Umständen durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, wobei eine der Delegierten des Verwaltungsrats sein muss, rechtmäßig verpflichtet.

Rechnungskommissar

Die Hauptversammlung beschließt das Mandat der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MGI FISOGEST SARL, mit Sitz in L-2311 Luxemburg, 55-57, Avenue Pasteur, mit sofortiger Wirkung zum Rechnungskommissar zu erneuern.

Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung vom 2016.

Auszug aus dem Beschluss der Verwaltungsratsversammlung, abgehalten am 25. Juli 2011

Bevollmächtigter des Verwaltungsrats

Der Verwaltungsrat beschließt, mit sofortiger Wirkung das Mandat von Frau Nathalie MENDGEN-WEBER geboren am 25. September 1973 in Trier wohnhaft in 4, Rammersberg D-54314 Baldringen als Delegierter des Verwaltungsrats zu erneuern.

Das Mandat des Delegierten des Verwaltungsrats endet mit der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung vom 2016.

Vorsitzenden des Verwaltungsrats

Der Verwaltungsrat beschließt, mit sofortiger Wirkung Frau Nathalie MENDGEN-WEBER geboren am 25. September 1973 in Trier wohnhaft in 4, Rammersberg D-54314 Baldringen als Vorsitzenden des Verwaltungsrats zu erneuern.

Das Mandat des Vorsitzenden des Verwaltungsrats endet mit der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung vom 2016.

Référence de publication: 2011108812/34.

(110124951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Hetman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 45.154.

—
*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée
Générale Extraordinaire tenue le 16 juin 2011*

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée générale accepte la démission de la société BCCB INCORPORATED LTD au poste de Commissaire aux comptes et décide de nommer en remplacement la société Jawer Consulting SA ayant son siège au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg et ce jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2017.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Tom DONOVAN demeurant Glenvara Park 79 Knocklyon Dublin 16, de Madame Roisin DONOVAN demeurant Glenvara Park 79 Knocklyon Dublin 16 et de Monsieur David KEOGH demeurant Annamoe Road 16 Dublin et ce jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011104241/19.

(110119307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.
